Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260430-DCM41_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 30 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Yolande OLIVIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Anicée GUIDOSSE, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Pierre GALIC, Claire BOUTIN.

Absents excusés : Audrey AUFFRAY-FAVRE (procuration à Jessica TRIQUET)

Monsieur Yann LE GUEVELLO a été élu secrétaire.

N° 41-2026 : DESIGNATION DE DELEGUE POUR LE SYNDICAT D'EAU

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué au niveau du syndicat d'eau.

Monsieur Yann GUIGUEN, a été élu, en qualité de délégué pour le syndicat d'eau.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Yann LE GUEVELLO

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 07 MAI 2026
De la publication le .....
Fait à CALAN, le 07 MAI 2026
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)